



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

comptabilité

Question écrite n° 51219

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie à propos de la préparation au passage à l'euro des petites et moyennes entreprises. En effet, un sondage récemment publié montre que les chefs d'entreprise ont bien pris conscience des enjeux du basculement à l'euro. Cependant, la plupart d'entre eux n'ont pas encore mesuré son caractère stratégique ni même l'importance des délais nécessaires pour la mener à bien. Il lui demande quelles sont les dispositions qu'il compte prendre en ce domaine afin que les PME soient prêtes lors du passage à l'euro le 1er janvier 2002.

Texte de la réponse

Les sondages, et en particulier le baromètre trimestriel « les entreprises et l'euro » réalisé par le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, attestent effectivement d'une bonne prise de conscience des enjeux techniques du passage à l'euro par les entreprises de toute taille qui, en majorité, ont commencé à se préparer. Cependant un trop grand nombre d'entre elles envisage de ne basculer définitivement qu'après le 1er janvier 2002 et les enjeux stratégiques du passage à l'euro liés par exemple à la suppression du risque de change, à la comparabilité des prix ou encore aux seuils psychologiques paraissent encore trop mal perçus. Face à ce constat, l'effort de sensibilisation et de communication reste la priorité du Gouvernement. Ainsi une action de communication spécifiquement tournée vers les entreprises et en particulier les petites et moyennes entreprises a été présentée au Comité national de l'euro du 19 juillet 2000 afin de les inciter à engager sans tarder leur préparation à l'euro. Elle est menée, dans le cadre de la « charte de mobilisation des PME/PMI pour leur préparation à l'euro » signée le même jour, en partenariat avec l'ensemble des partenaires quotidiens des entreprises : experts-comptables, banques, organisation et syndicats professionnels, organismes consulaires, centres de gestion agréés... Cette action consiste notamment en la diffusion de 850 000 exemplaires de l'« euroguide des PME/PMI », brochure de sensibilisation de 24 pages comprenant un questionnaire d'auto-évaluation proposant au chef d'entreprise les questions principales qu'il doit se poser pour préparer son entreprise à l'euro. Ce guide, accompagné d'une lettre du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, a été adressé par courrier aux 450 000 entreprises de 6 à 250 salariés. Cet effort a été repris à l'automne avec le relais de partenaires de la charte qui ont diffusé 400 000 exemplaires de l'euroguide et prolongent l'action des pouvoirs publics par des actions de communication et de sensibilisation complémentaires et par la mobilisation des partenaires des entreprises les plus à même de jouer le rôle de conseil de proximité, comme le récent congrès des experts-comptables a permis de la constater. Un tirage complémentaire de 300 000 exemplaires a été réalisé. Enfin, les pouvoirs publics ont engagé une vaste campagne de publicité sur des médias nationaux, sur une quarantaine de supports de presse économique, professionnelle et consulaire et sur les sites internet les plus fréquentés par les entreprises. Cette importante communication et les actions de sensibilisation et de conseil menées par les partenaires de la charte permettront d'améliorer la perception par les chefs d'entreprises des enjeux stratégiques liés à l'euro.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51219

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5462

Réponse publiée le : 25 décembre 2000, page 7342